vinetur

Dinkelacker et Radeberger envisagent une coentreprise à parts égales pour leurs marques de bière de Stuttgart

La société envisagée reprendrait le brassage, l’embouteillage et la distribution de marques locales, sous réserve de l’approbation de l’Office fédéral des cartels allemand

mardi 17 novembre 2026



Dinkelacker Brauerei Beteiligung GmbH & Co. KG et Radeberger Gruppe prévoient de regrouper une partie de leurs activités brassicoles à Stuttgart au sein d’une nouvelle coentreprise détenue à parts égales, selon une annonce rapportée par Brauwelt le lundi

16 novembre.

Les entreprises ont annoncé la création de Stuttgarter Brauereien GmbH & Co. KG, chaque partenaire en détenant une part égale. La nouvelle société devrait brasser, embouteiller et distribuer, sous sa propre responsabilité, les marques de bière stuttgartoises des deux groupes.

Selon l'annonce, les partenaires ont indiqué que la coentreprise devait préserver et pérenniser la tradition brassicole de Stuttgart. Cette structure regrouperait les principales activités opérationnelles liées à ces marques locales au sein d'une seule société détenue conjointement, au lieu de les laisser réparties entre les deux brasseurs.

L'opération n'est pas encore finalisée. Elle doit toujours être approuvée par l'Office fédéral des cartels allemand, l'autorité antitrust du pays. Tant que cet examen n'est pas terminé, la coentreprise reste une opération envisagée et non une transaction conclue.

Les informations publiées par Brauwelt ne précisaient pas les conditions financières de l'opération. Elles n'indiquaient pas non plus quand la nouvelle société commencerait ses activités si les autorités approuvaient le projet, ni si l'accord entraînerait des changements concernant les sites de production, les effectifs ou la logistique.

Même si ces éléments restent flous, l'opération illustre la manière dont les brasseurs allemands pourraient s'appuyer sur des partenariats industriels pour réorganiser la production, l'embouteillage et la distribution tout en préservant des marques régionales bien établies. Pour les brasseurs, ces structures communes peuvent permettre de mutualiser les fonctions de production et les activités commerciales sans renoncer immédiatement à des identités de marque distinctes.

L'accord de Stuttgart dépasse ainsi le seul cadre régional et présente un intérêt plus large pour le secteur des boissons. Les producteurs de bière et d'autres boissons sont soumis à une pression croissante : ils doivent concilier l'ancrage local de leurs marques et le coût de la fabrication, du conditionnement et de l'acheminement des produits vers le marché. Si la coentreprise est approuvée, elle pourrait devenir un exemple suivi de près de la manière dont des entreprises établies tentent de protéger des marques régionales tout en repensant leur organisation opérationnelle.